Le tract

Sud pour ne pas perdre le nord...

éducation Sud Solidaires

Université Toulouse Jean Jaurès

Loi de Transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Cette loi organise une gestion flexible des agents publics à l'instar du privé, en sortant du statut général de la fonction publique tout en renforçant les logiques managériales.
Son but est d'accompagner les restructurations imposées aux administrations publiques, et de réduire la voilure du service public, jusqu'aux externalisations et privatisations.

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit l'élaboration de **lignes directrices de gestion** par les administrations pour déterminer :

- la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ;
- les orientations générales en matière de **promotion** et de **valorisation** des parcours professionnels ;
- les orientations générales en matière de **mobilité.**

Actuellement à l'Université de Toulouse Jean-Jaurès les lignes directrices de gestion ont été validées dans les instances et sont mises en application. Urgence, précipitation, constitution de groupes de travail sont les maitres mots du **« dialogue social ».**

Cette loi va avoir un impact important sur la carrière des agents mais aussi sur leurs conditions de travail, **leur temps de travail** et leurs congés. Le problème de ces « réformes », imposées par les gouvernements successifs, est qu'elles résident toujours par un **nivellement vers le bas**. En plus du précariat, l'idée est d'utiliser les méthodes managériales du privé en positionnant les agents en compétition permanente .

1607 H l'arnaque de l'augmentation du temps de travail

Depuis des siècles, le combat pour la réduction du temps de travail est l'un des terrains d'affrontement entre Capital et Travail. Depuis longtemps, on nous fait croire que le chômage de masse est la conséquence inéluctable de gains de productivité exponentiels. Ce qui n'empêche pas les mêmes tenants de la politique néo-libérale de légitimer les exonérations de cotisations sociales et autres cadeaux fiscaux...par la lutte contre le chômage. Au final, les salarié·es n'auraient plus qu'à se partager des petits boulots précaires voire à accepter un modèle social régressif où chacun·e devrait se contenter d'un filet de sécurité ou d'un revenu de base minimum.

Cette longue histoire de la répartition entre temps de travail et temps libre est faite de débats âpres, de luttes parfois très dures, de temps de négociation. En France et dans le monde, la baisse de la durée du travail va **dans le sens de l'Histoire**. Augmenter le temps de travail serait un **recul social majeur.**

1 L'Histoire

1919 : sortie de la guerre, journée de travail à 8H. Semaine à 48H !

Il y a 102 ans, le 23 avril 1919, la France réduisait le temps de travail d'après cette célèbre maxime "8 heures de travail, 8 heures de loisir, 8 heures de repos". Il aura fallu un siècle entre l'émergence de l'idée même de la journée de travail de 8 heures et son application dans la loi.

Le triangle de cuir rouge a été adopté le 1er mai 1890 à Paris au cours des luttes ouvrières pour que le manifestant puisse se distinguer de l'homme de la rue[1]. L'insigne symbolise la revendication ouvrière de la journée de huit heures de travail maximum, ce qui réservait 8 heures de sommeil et 8 heures de loisir.

1936 : 2 semaines de congés payés et la semaine à 40H dans un contexte pourtant de crise !

1945 : la France est détruite: on garde les congés payés, la Sécurité Sociale est créée !

1946 : le statut de la Fonction Publique ...

1956 : 3ème semaine de congés payés

1968 : les accords de grenelle: le SMIC augmente de 40 %

1969 : 4ème semaine de congés payés

1982 : 5ème semaine de congés payés+ Semaine à 39H !

1998 : les 35 heures

L'instauration des 35h a été cependant marquée par une intensification du travail, une aggravation de la flexibilité et la mise en place de l'annualisation du temps de travail.

Il existe ainsi de moins en moins d'horaires de travail collectifs et réguliers, à temps plein et fondés sur le décompte hebdomadaire de la durée du travail. La tendance à la réduction du temps de travail s'est accompagnée de multiples dispositifs de flexibilité permettant aux employeurs d'organiser la durée du travail de manière atypique (aménagement du temps de travail sur l'année, temps partiel, travail de nuit et dominical...). De plus, les créations d'emplois n'ont pas été d'un niveau suffisamment élevé à la mise en place des 35h, faute d'obligations imposées aux employeurs.

Plus récemment, les encouragements au « travailler plus pour gagner plus» ont encore affaibli le repère collectif des 35h. Avec le télétravail, la frontière entre activité professionnelle et vie personnelle est devenue de moins en moins étanche.

2 Loi du 6 août 2019

Avec la loi de Transformation de la fonction publique du 6 août 2019, le gouvernement a pris la responsabilité d'ouvrir le dossier du temps de travail de manière conflictuelle, en faisant des **1607 heures un plancher annuel obligatoire**, alors qu'il était jusqu'à présent un plafond. Dans la Fonction publique, cela signifierait la suppression de tous les accords passés avec un temps de travail inférieur à 1607 heures. La remise en cause de ces accords représente souvent entre 5 et 12 jours de congés supprimés !

*Interrogé sur RTL en mars 2019 Gérald Darmanin ministre de l'Action et des Comptes publics faisait le calcul. « S'ils faisaient 35 heures, ce serait l'équivalent de 30 000 fonctionnaires supplémentaires, plus encore 35 000 avec la territoriale », pour un total de 75 000 postes économisés, selon le ministre. Soit plus de la moitié des **120 000 suppressions** prévues par le gouvernement, dans la perspective desquelles s'inscrit le projet de loi, dont l'examen doit débuter en mai.*

Cette augmentation du temps de travail, permet aux employeurs de supprimer des postes, de réaliser des économies, de faire baisser la masse salariale. Les agents sont considérés comme une variable d'ajustement économique.

À la clef, des cadences plus difficiles, une charge de travail croissante, une aggravation des risques psychosociaux et une pénibilité accrue dans tous les métiers.

3 Les agents des services publics

Les agents des services publics, ces invisibles, ont pourtant été les premiers de corvée (écoles, hôpitaux, crèches, service propreté, assainissement, service sociaux, EPHAD, etc ... } pendant la pandémie de la Covid 19 ! Ils ont pu démontrer, avec leur professionnalisme et leur dévouement, l'utilité sociale des services publics.

Dans cette période, vouloir supprimer nos conquis sociaux en terme de congés est non seulement injuste mais également **un manque de respect et de reconnaissance**, vis à vis des agents des services publics, au regard de l'engagement dont ils font preuve au quotidien souvent dans des conditions très difficiles.

D'autant plus que les différentes réformes des retraites (et celle à venir} ont déjà très sérieusement augmenté le temps de travail, avec l'allongement de la durée de cotisations et la fin de la retraite à 60 ans !

Au lieu de Travailler Moins Travailler Mieux Travailler Toutes et Tous

La loi du 6 août c'est Travailler Plus pour Gagner Moins

4 Réduire le temps de travail

Il est, au contraire, souhaitable de continuer la baisse du temps de travail initiée il y a plus de cent ans et aller vers les 32h et la semaine des 4 jours !

La baisse de la charge de travail permettrait de :

- Lutter efficacement contre la pénibilité
- Améliorer les services publics et de répondre aux besoins des usagers, notamment les plus fragilisés, en recrutant des fonctionnaires
- Baisser le taux de chômage (les 35h avaient augmenté l'emploi de +7,2% en 4 ans)
- Permettre à la jeunesse d'accéder à un emploi

En 1930 **John Maynard Keynes** (1883-1946) un des économistes les plus brillants et les plus influents du XXe siècle , prédisait qu'avant la fin du siècle, la technologie serait suffisamment avancée pour permettre à des pays comme le Royaume-Uni, les Etats-Unis, l'Allemagne, la France de parvenir à la semaine de travail de **15 heures**. Il y a toutes les raisons de penser qu'il voyait juste.

Nous en avons, aujourd'hui, les moyens technologiques. C'est donc un monde différent et des promesses nouvelles qui se profilent à l'horizon, car la réduction du temps de travail permettra à chacun de saisir des opportunités, de laisser exprimer sa créativité, tout en étant incontestablement plus efficace au travail. Aujourd'hui en 2021, il est indispensable de travailler moins pour travailler mieux.

1 607 heures / 35 heures = 46 semaines de travail 6 semaines de congés

5 Libérer le temps

Enfin, la réduction du temps de travail en général, et **la semaine de quatre jours** en particulier, sont aussi un enjeu démocratique et émancipateur. Bâtir une société du temps libéré est la base d'un projet fédérateur. Qui n'aspire pas à disposer de davantage de temps pour équilibrer la vie professionnelle et personnelle ? Pour ses proches, amis, parents ou enfants. Mais aussi pour mener des projets personnels et collectifs. Ce jour supplémentaire permettrait aux gens de s'impliquer dans la vie de la cité, que ce soit au niveau politique, syndical ou associatif. Il peut également permettre de construire des projets professionnels nouveaux ou d'acquérir des connaissances nouvelles. C'est également une mesure pour renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes.

Avec un jour non travaillé supplémentaire, les activités domestiques peuvent être davantage partagées au sein des ménages et des familles. Un congé parental rallongé et obligatoirement égal entre les parents est ainsi une mesure de réduction du temps de travail qui irait dans ce sens. Enfin, la semaine de 4 jours donnera à toutes et tous un jour pour faire le nécessaire, sans l'urgence quotidienne des vies accélérées que nous impose le système actuel : courses, rendez-vous médicaux et administratifs, coiffeur, accès aux services publics. Un jour en plus pour profiter de ses proches et de la vie tout simplement.

Ce temps Libre est précieux. Chacun a pu le mesurer, avec ces confinements et couvre feu à répétitions qui depuis un an entravent notre Liberté.

Ne nous laissons pas déposséder de nos droits conquis

Ne touchez pas à notre temps Libre, à notre LIBERTÉ !

Les 1607 H, c'est NON!

éducation Sud Solidaires
Université Toulouse Jean Jaurès